

COMMUNE DE BENY

COMPTE RENDU

de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 mars 2001 à 20 h 00

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération(1)
15	15	15

L'an deux mille un **et le vendredi 23 mars à 20 h 00**, le conseil municipal de **BENY**, régulièrement convoqué, s'est réuni au

nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, M. **Gilbert LAISSARD**.

(1) Sauf indication différente, après accord du conseil.

Date de la convocation : **19 mars 2001**

Date d'affichage : **26 mars 2001**

Présents : Gilbert LAISSARD, Georges RODET, Geneviève GUILLON, Yves FAVIER, Jean-François NALLET, Michèle DANANCIER, Ernest MARQUIS, Isabelle OVIQUE, Elie BERARD, Christophe HUMBERT, Alexandre PROST, Françoise BILLOUD, Jean-Claude GONOD, Georges LAURENT, Joël CORNATON.

Excusé :

Absents :

Secrétaire : Georges RODET

OBJET : INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le Maire rappelle la réunion du 17 mars 2001 dans laquelle il a été procédé à l'installation du Conseil Municipal et à l'élection du Maire et de quatre adjoints.

Ont été élus : **Maire : Mr Gilbert LAISSARD**
1er Adjoint : Mr Georges RODET
2ème Adjoint : Mme Geneviève GUILLON
3ème Adjoint : Mr Yves FAVIER
4ème Adjoint : Mr Jean-François NALLET

Le Conseil Municipal a pris connaissance de la circulaire préfectorale rappelant les barèmes figurant au Code Général des Collectivités Territoriales (articles L.2123-23 et L.2123-23-1).

Pour la tranche de 500 à 999 habitants à laquelle appartient la commune de Bénny, l'indemnité maximale du Maire peut, depuis la loi 2000-295 du 5 avril 2000, être égale à 31 % du montant de traitement correspondant à l'indice brut 1015 de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les indemnités des Adjointes sont égales au maximum à 40 % du barème de référence fixé à 17 % du montant correspondant à l'indice brut 1015.

Par ailleurs (art. L.2123-24), l'indemnité versée à un adjoint peut dépasser ce maximum, à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints ne soit pas dépassé.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal fixe :

- l'indemnité allouée au Maire à 24 % du montant correspondant à l'indice brut 1015, en précisant qu'il sera versé au Maire 20 % de l'indice brut 1015 et au 1er Adjoint 4 % de l'indice brut 1015 en supplément de l'indemnité versée aux adjoints et définie ci-après.

- l'indemnité des adjoints au taux maximum de 40 % du barème de référence fixé à 17 % de l'indice 1015

et ce, à compter du 18 mars 2001.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2001.

OBJET : COMMISSIONS COMMUNALES

Le Conseil Municipal décide de mettre en place les commissions communales suivantes dans leur formation municipale :

COMMISSION FINANCES : **Responsable Gilbert LAISSARD**, Georges RODET, Geneviève GUILLON, Yves FAVIER, Jean-François NALLET.

COMMISSION BATIMENTS : **Responsable Mr Georges RODET**, Michèle DANANCIER, Alexandre PROST, Jean-Claude GONOD, Ernest MARQUIS, Isabelle OVIGUE.

COMMISSION VOIRIE : **Responsable Mr Yves FAVIER**, Georges LAURENT, Elie BERARD? Christophe HUMBERT, Ernest MARQUIS

COMMISSION LOISIRS-CULTURE : **Responsable Geneviève GUILLON**, Alexandre PROST, Jean-François NALLET, Joël CORNATON, Françoise BILLOUD, Michèle DANANCIER

COMMISSION ENVIRONNEMENT : **Responsable Jean-François NALLET**, Alexandre PROST, Christophe HUMBERT, Françoise BILLOUD, Elie BERARD, Ernest MARQUIS, Joël CORNATON

COMMISSION AGRICULTURE : **Responsable Elie BERARD**, Yves FAVIER,

COMMISSION CIMETIERE : **Responsable Georges RODET**, Yves FAVIER, Elie BERARD

CONSEIL D'ECOLE - AFFAIRES SCOLAIRES : **Reponsable Gilbert LAISSARD**, Ernest MARQUIS, Christophe HUMBERT

COMMISSION D'APPELS D'OFFRES :

Responsable : **Le Maire Gilbert LAISSARD**

Titulaires : Yves FAVIER
Jean-Claude GONOD
Georges RODET

Suppléants : Geneviève GUILLON
Georges LAURENT
Joël CORNATON

ASSOCIATION FONCIERE INTERCOMMUNALE : **Délégué Elie BERARD**

COMMISSION MAISON RETRAITE : MARPA

Délégué titulaire : Le Maire Gilbert LAISSARD
Délégué suppléant : Geneviève GUILLON

OBJET : ELECTIONS DES DELEGUES DES DIFFERENTS STRUCTURES INTERCOMMUNALES.

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués chargés de le représenter au sein des différentes structures communales :

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON DE COLIGNY

Délégués titulaires : Gilbert LAISSARD Maire, Yves FAVIER, et Georges RODET
Délégués suppléants : Jean-Claude GONOD, Isabelle OVIQUE

SIVOM

Délégués titulaires : Jean-François NALLET, Françoise, BILLOUD
Délégués suppléants : Joël CORNATON, Michèle DANANCIER

SYNDICAT ELECTRICITE : **Délégué :** Ernest MARQUIS

SYNDICAT ELECTRICITE DE LA HAUTE BRESSE **Délégués :** Ernest MARQUIS, Jean-Claude GONOD

SYNDICAT D'AMENAGEMENT ET D'ENTRETIEN SEVRON-SOLNAN

Délégués titulaires : Jean-François NALLET, Georges LAURENT
Délégués suppléants : Christophe HUMBERT, Elie BERARD

SYNDICAT DE DISTRIBUTION D'EAU BRESSE-REVERMONT

Délégués titulaires : Joël CORNATON, Geneviève GUILLON
Délégués suppléants : Yves FAVIER, Christophe HUMBERT

SIVOS : **Délégués :** Jean-François NALLET, Yves FAVIER

ASSOCIATION TOURISTIQUE DU REVERMONT (A.T.R.)

Délégué titulaire : Françoise BILLOUD
Délégués suppléants : Yves FAVIER

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (C.C.A.S.)

Président : Gilbert LAISSARD, Maire
Elus Municipaux : Françoise BILLOUD, Joël CORNATON, Christophe HUMBERT, Michèle DANANCIER.

PROCHAINE REUNION DU CONSEIL :

le **Mercredi 11 avril 2001** à 20 heures en salle du conseil.